



SYNDICALISME INSEE - ENQUÊTEURS

JANVIER 2022

Bulletin d'actualité de la CFDT INSEE

finances.cfdt.fr

LORS DES DERNIERS GROUPES DE TRAVAIL ET RÉUNIONS PLÉNIÈRES DU CHSCT SPÉCIAL ENQUÊTEURS DU DERNIER TRIMESTRE 2021, LA CFDT, FORCE DE PROPOSITION, A RAPPELÉ SES DEMANDES CONCERNANT LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENQUÊTEURS, LEUR FORMATION ET LA MISE EN PLACE DE CERTAINES ENQUÊTES.

CONDITIONS DE TRAVAIL, OUTILS ET MATÉRIEL

TENUE DES ENQUÊTES DURANT LA CRISE SANITAIRE

La Direction réaffirme sa volonté de conjuguer besoin et prudence. Devant la nouvelle flambée des contaminations, la protection des enquêteurs reste essentielle.

La Cfdt demande que les enquêteurs collectent à nouveau sur la base du volontariat pour le face-à-face. Elle demande également que l'Institut équipe les enquêteurs volontaires en masque FFP2.

La Direction donne son accord sur le principe et ajoute que les consignes sanitaires sont strictes.

Elle accepte l'achat de masques FFP2. Ce sont les SAR qui devront gérer cette dépense.

Dans le cadre des enquêtes ménages, si les enquêtés refusent le protocole sanitaire mis en place par l'Institut, l'enquêteur doit immédiatement se retirer.

À noter également qu'aucun texte ne prévoit la présentation du passe sanitaire à la demande d'un enquêté.

La Direction précise qu'en aucun cas, un enquêteur ne sera pénalisé pour avoir exercé son droit de retrait pour ces motifs.

Les représentants du CHSCT-S alertent sur le fait que certains enquêteurs en CDD n'osent pas utiliser leur droit de retrait par crainte de perdre leur emploi.

La Direction assure que ceci correspond à des références du secteur privé issues de leur expérience passée, mais qui n'ont pas cours au sein de l'Insee.

Les enquêtes en face-à-face sont réalisées sur la base du volontariat, les enquêtes emploi et loyers pourront être faites par téléphone.

Concernant les relevés de prix, la collecte de certains points de vente (bars, restaurants) pourra être effectuée d'après les tarifs affichés en vitrine à l'extérieur. Par contre, la Direction indique que les collectes totalement réalisées par téléphone ou Internet ont entraîné trop de perte de relevés, essentiellement dans les petites structures.

En 2022, les enquêteurs vont réaliser le recensement de la population dans les communautés. Certaines exigeront un passe sanitaire. La Direction indique que les situations seront étudiées au cas par cas.

Ces mesures sont en vigueur jusqu'aux nouvelles consignes en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

LANCEMENT D'UNE NOUVELLE ÉTUDE SUR LES TMS

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont des affections aux origines multi-factorielles qui touchent bon nombre d'enquêteurs, dont la moyenne d'âge reste relativement élevée.

Alors que le problème avait déjà été étudié en 2006, les représentants du CHSCT-S jugent important de se pencher à nouveau sur cette thématique d'ampleur en 2021-2022.

La Direction souhaite aller dans ce sens en procédant par étapes. Il faut d'abord faire un état des lieux de la situation avant de décider des actions préventives à mener.

Un groupe de travail formé par quatre enquêtrices a identifié des éléments qualitatifs sur des situations pouvant générer des TMS. Pour quantifier l'étendue du problème, la Division Santé, sécurité et conditions de travail (DSSCT) propose de confier la tâche à un organisme extérieur. Il réalisera une première étape d'analyse ergonomique afin d'évaluer la fréquence des TMS. Il identifiera les activités et situations les plus porteuses de risques, puis proposera les solutions possibles à mettre en œuvre.

À cet effet, un questionnaire TMS anonymisé sera proposé à tous les enquêteurs.

Il sera complété par des entretiens avec les préventeurs de santé et par une exploitation des documents disponibles.



Après l'établissement d'un cahier des charges, une procédure de marché public adaptée devrait être lancée au cours du 1er trimestre 2022 pour retenir l'organisme extérieur qui aura en charge cette étude.

Les résultats de cette étude seront disponibles à l'automne 2022 et devraient permettre de statuer sur les suites à donner.

La CFDT approuve ce schéma directeur et demande que les représentants du CHSCT-S soient associés au cahier des charges qui sera présenté au prestataire. Elle demande également que des accompagnements terrain puissent être réalisés avec le prestataire pour apprécier la situation dans les conditions réelles. La CFDT souligne que l'anonymisation des questionnaires permettra aux enquêteurs de s'exprimer librement sur le sujet.

La CFDT craint que début 2023, la fin annoncée des instances actuelles et du budget dédié aux enquêteurs n'entrave les actions qu'il y aurait à mettre en place dans le futur.

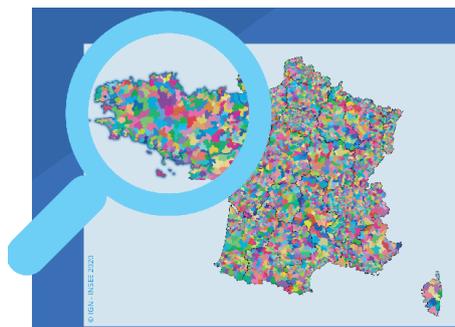
La Direction intégrera bien des accompagnements terrain dans la demande. Elle annonce qu'elle trouvera des financements pour lancer une action préventive, et assure sa volonté de poursuivre le travail engagé depuis 2013 au sujet des conditions de travail des enquêteurs.

RETARDS DANS LES RELEVÉS OPALE

La CFDT demande que l'ensemble des DEM respecte les dates prévues pour l'envoi des fiches Opale aux enquêteurs.

La Direction indique que suite à des problèmes techniques relatifs à des montées en version de l'application, les programmations Opale (Outils de Planification des Activités Liées aux Enquêtes) ont été perturbées en 2021. Ces perturbations ont entraîné un décalage de la disponibilité des résultats d'environ 1 mois chaque trimestre, décalant la transmissions des fiches Opale aux enquêteurs.

Les notes de programmation, régulièrement mises à jour, sont à disposition sur le site de la division Maîtrise d'Oeuvre des activités d'enquêtes (MOAE).



Site de l'Insee

La Direction refuse toujours de permettre aux enquêteurs la consultation de leur fiche Opale depuis leur poste de travail malgré la demande répétée des représentants du CHSCT-S.

La Direction indique que dans le calcul de la charge, les temps de déplacement et les taux de collecte pris en compte pour les années 2021 et 2022 sont ceux de 2019.

La CFDT demande qu'un tableau récapitulatif de la charge annuelle soit mis à disposition de chacun avec la fiche Opale en plus de la lettre de mission.

Elle demande également qu'un enquêteur soit formé dans chaque DEM pour être référent Opale auprès de ses collègues.

Afin d'aller plus loin, un groupe de travail sur Opale sera programmé en 2022.

MATÉRIEL

L'Institut recherche le matériel le plus adapté afin de renouveler les tablettes prix. Les différents essais réalisés ont mis en évidence l'impossibilité de trouver un matériel répondant à l'ensemble des caractéristiques demandées. Il faut donc envisager de sortir du marché ministériel.

Les représentants du CHSCT-S attendent la présentation de ces produits le plus rapidement possible.

EXPÉRIMENTATION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES PROLONGÉE

15 véhicules électriques ont été loués pendant 6 mois en 2021 pour être expérimentés par des enquêteurs volontaires. Un premier bilan a été dressé au cours de l'été 2021.

La durée de cette phase d'expérimentation ne permet pas de dresser un bilan suffisamment objectif, la Direction propose de prolonger celle-ci d'un an.

Un kit de prise en main a été fourni aux conducteurs, mais s'est révélé insuffisant. Un manque d'information de la part du fournisseur a par ailleurs été unanimement déploré, obligeant parfois les enquêteurs à se débrouiller et à comprendre tout seuls.

La prolongation proposée par la Direction permettra de tester un nouveau service du fournisseur permettant d'associer à chaque testeur un correspondant en cas de problème.

Les véhicules, des Peugeot e-208, donnent satisfaction malgré une autonomie expérimentée inférieure à celle annoncée, rendant les trajets longs difficiles et les recharges de batteries fréquentes.

Sans surprise, l'usage en ville se révèle aujourd'hui plus adaptée qu'en milieu rural.

Les premiers constats font état d'un gain en termes de consommation énergétique allant de 3 à 5 par rapport à une voiture thermique.

Un bilan intermédiaire sera dressé sur les aspects économiques (coûts d'utilisation), fonctionnels (pour le travail d'enquête) et de satisfaction.

La CFDT souligne l'investissement des 15 enquêteurs volontaires au travers des difficultés rencontrées lors de cette longue phase de test. La CFDT demande que du temps soit ajouté dans Opale aux enquêteurs testeurs. Ce temps permettra de compenser celui consacré aux opérations supplémentaires qu'il leur est nécessaire pour mener à bien cette expérimentation.

La Direction précise que pour diverses raisons, la location de longue durée de véhicules thermiques pour les enquêteurs effectuant plus de 10 000 km par an n'est pas réalisable. Elle s'en tient au système actuellement en place et en test.

La Direction rappelle les règles du marché ministériel. Le taux d'émission de CO² accepté est tellement faible que seuls les véhicules électriques sont compatibles avec ces règles.

Dans l'attente de résultats positifs de cette expérimentation, l'utilisation des véhicules hybrides comme compromis est rejetée. L'Insee est contraint à la fois juridiquement et politiquement. Elle ne peut obtenir de dérogation.

La Direction rappelle par ailleurs que le prêt d'un véhicule thermique de location à un enquêteur n'est possible que sur une durée très courte et uniquement lorsque celui-ci est privé du sien suite à une panne.

TOUJOURS PAS DE PASS VIGIK UNIVERSEL

Les enquêteurs se heurtent toujours à l'accès des entrées d'immeubles d'habitations sécurisés lors de leurs repérages ou de la prise de contact avec le ménage. Ils doivent constamment faire preuve de moyens détournés et de ruses afin de parvenir à pénétrer dans l'enceinte d'une résidence ou du hall d'un immeuble. La possession d'un pass Vigik universel simplifierait leur travail.

La CFDT signale que répondre aux études de l'Insee représente un acte citoyen. Il n'est pas acceptable qu'aujourd'hui encore, des distributeurs de prospectus soient équipés de ce sésame alors que des agents missionnés par l'État ne le sont pas.

Depuis 2013, la CFDT souhaite que l'institut équipe les enquêteurs de cet outil indispensable. Nous demandons à nouveau à l'Institut de poursuivre la recherche d'un véhicule législatif afin de fournir un Badge Vigik universel à tous les enquêteurs soumis au repérage en logement collectif.

La Direction exprime son soutien à l'obtention du Pass Vigik universel. Elle évoque une autre piste, explorée il y a quelques années puis abandonnée, qui serait de négocier avec la Poste, qui par Médiapost, équipe de pass les distributeurs de flyers.

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

DÉMARRAGE DES ATELIERS D'ÉCHANGE DE PRATIQUES

Ce sont des réunions d'analyse des pratiques et du vécu professionnel des enquêteurs qui s'inscrivent dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux.

En septembre de chaque année, un nouveau cycle de 3 ateliers est lancé.

Ces ateliers visent plusieurs objectifs :

- rassurer l'enquêteur dans l'exercice de son travail,
- rompre l'isolement,
- évacuer les tensions,
- favoriser l'émergence d'un collectif de travail.

Le nombre de participants par groupe varie de 6 à 10 enquêteurs.

Le nombre d'établissements participant est limité pour chaque cycle. La sélection des établissements participant se fait suite à un recensement des enquêteurs volontaires par les DEM.

Cette année, Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Nantes, Reims, Strasbourg, Toulouse et la DR de Corse ont été retenus.

Concernant les DOM, le recensement des enquêteurs volontaires est terminé à la Guadeloupe, en Guyane et en Martinique. À La Réunion, une prestation locale pourra avoir lieu.

Les établissements non retenus pourront intégrer un autre cycle au fur et à mesure du désistement possible d'établissements.

Comme le préconise le prestataire, la CFDT demande un cycle de 4 ateliers plutôt que 3. Elle réitère sa demande initiale qui date de 2016.

Plutôt que d'augmenter le nombre d'ateliers, la Direction s'interroge sur la possibilité d'ouvrir le champ à d'autres établissements afin qu'un maximum d'enquêteurs puisse en bénéficier.

FORMATIONS AUX RISQUES ROUTIERS ET À LA PRÉVENTION DES AGRESSIONS

Le processus de mise en place de la formation "prévention des agressions" en partenariat avec la Croix Rouge est relancé.

La CFDT demande que cette formation ainsi que celle sur les risques routiers soient incluses dans le cursus de formation des nouveaux enquêteurs lors de leur arrivée dans le réseau.

Ces formations devraient également être dispensées aux enquêteurs n'ayant pas encore pu les suivre.

La Direction reconnaît le bien-fondé de cette formation mais alerte qu'à leur arrivée, les nouveaux enquêteurs suivent déjà beaucoup de formations.

BAISSE DE LA QUALITÉ DEPUIS L'UTILISATION DE FIDÉLI

La source Fideli (Fichiers Démographiques sur les Logements et les Individus), déployée pour l'enquête CVS 2021 et Loyers et charges au 2ème trimestre 2021, a fait l'objet de présentation lors des dernières RGEM.

La Direction annonce que cette source donne 70 à 75 % de coordonnées téléphoniques ou adresses mail qui correspondent à des individus que l'on cherche à enquêter et 1 % renvoient vers des adresses professionnelles. Pour le reste des cas (entre 20 et 29 % des données), on ne parvient pas à identifier le ménage.

Si dans certains cas, les enquêteurs se heurtent à des problèmes de localisation, ils obtiennent grâce à Fideli des coordonnées des ménages (numéros de téléphone, adresses mails).



La CFDT met en avant une perte en qualité depuis l'utilisation du fichier Fideli dans cette enquête. Elle demande que les informations de localisations soient plus complètes afin de repérer plus facilement chaque logement échantillonné.

La Direction confirme que des travaux sont actuellement menés afin d'améliorer les données de localisation.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE POUR L'ÉTUDE AUTONOMIE

Une formation d'une heure trente sera dispensée en amont aux enquêteurs concernés par la collecte de cette étude.

Un soutien psychologique va être mis en place avec un prestataire professionnel de la parole et des chocs post-traumatiques.

Un suivi est prévu durant la période de collecte si l'enquêteur en éprouve le besoin.

La CFDT demande que le suivi soit possible une fois la collecte terminée.

Retrouvez les documents du groupe de travail du CHSCT-S enquêteurs sur l'[intranet Agora](#) ou prochainement sur l'[intranet Symphonie](#)

VOS REPRÉSENTANTS CFDT AU CHSCT-S

Valérie VILLACRES,
Enquêtrice
Nouvelle Aquitaine
06 63 30 57 54

Isabelle DESSAGNE,
Enquêtrice Côte-d'Or
Stéphane DUPIN,
Auvergne Rhône-Alpes,

